Marché n° : PN-26003

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION – PHASE CANDIDATURE

TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Accord-cadre mono-attributaire portant sur des prestations de tierce maintenance applicative du site internet institutionnel d'Audencia

Date et heure limites de réception des candidatures :

Vendredi 04 décembre 2026 à 12 heures

Date (prévisionnelle) et heure limites de réception des offres :

Vendredi 15 janvier 2027 à 12 heures

Procédure avec négociation
en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3, 1° et 4° du code de la commande publique

Pouvoir Adjudicateur :

AUDENCIA EESC
8 Route de la Jonelière
BP 31222
44312 NANTES Cedex 3

https://www.audencia.com/

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation3
1.1 - Objet3
1.2 - Mode de passation3
1.3 - Décomposition de la consultation4
1.4 - Type de contrat4
1.5 - Nomenclature4
1.6 - Réalisation de prestations similaires4
1.7 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables4
2 - Conditions relatives au contrat5
2.1 - Durée du contrat5
2.2 - Reconduction5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement5
3 - Conditions de la consultation5
3.1 - Forme juridique du groupement5
3.2 - Contenu du dossier de consultation5
4 - Phase candidature (première phase en cours de la présente procédure)6
4.1 - Documents à produire dans le cadre du dossier de candidature6
4.2 - Critères de sélection des candidatures7
5 - Phase remise des offres (seconde phase ultérieure de la procédure)7
5.1 - La composition de l'offre attendue7
5.2 - Variantes8
5.3 - L'attribution du marché8
5.4 - Suite à donner à la consultation9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis9
6.1 - Transmission électronique9
6.2 - Transmission sous support papier11
7 - Renseignements complémentaires11
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact11
7.2 - Procédures de recours11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne un accord-cadre portant sur des prestations de tierce maintenance applicative du site internet institutionnel d'Audencia (audencia.com).

Le calendrier prévisionnel :
- Sélection des candidats admis à remettre une offre : 18 décembre 2026,
- Remise des offres initiales : 15 janvier 2027,
- Audition : semaine du 28 janvier 2027 (*des convocations seront transmises par ailleurs*),
- Remise des offres finales : 05 février 2027,
- Choix de l'attributaire : 12 février 2027.

Les documents et informations relatifs à la phase offre, notamment le CCTP et le CCAP, sont transmis à ce stade de la procédure à titre purement informatif.
Lors du lancement de la phase offre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'y apporter des modifications non substantielles, qui seront alors communiquées à l'ensemble des candidats admis à remettre une offre.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure avec négociation**, en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3, 1° et 4° du code de la commande publique. Elle est mise en œuvre conformément aux articles R. 2161-12 à R. 2161-20 du même code.

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de tierce maintenance applicative (TMA) du site internet institutionnel d'Audencia (audencia.com), développé sur le CMS Drupal. Ce site constitue un canal stratégique de l'écosystème digital de l'École : il valorise l'ensemble de son offre de formation auprès de publics multiples, contribue directement à la génération de contacts et aux objectifs de recrutement, et est fortement intégré au système d'information d'Audencia, notamment au travers d'interfaces avec le PIM (Akeneo), le CRM (Salesforce), l'outil Academ, la solution de chat conversationnel (iAdvize), les outils de mesure d'audience (GTM, Google Analytics, Matomo) et la plateforme de gestion du consentement (Didomi).

La nature de ces prestations implique notamment :
- Une prise de connaissance approfondie de l'application, de ses développements spécifiques et des processus métiers qu'elle supporte (communication, marketing, recrutement) ;
- Des choix méthodologiques et techniques structurants (organisation et stabilité de l'équipe dédiée, gouvernance et comitologie, gestion des incidents selon des niveaux de service définis, plans d'assurance qualité et sécurité, interopérabilité avec les applications tierces) ;
- Une coordination étroite entre les activités de maintenance corrective, adaptative et évolutive, ainsi qu'avec les différents partenaires techniques intervenant sur l'écosystème digital d'Audencia (hébergeur, intégrateurs et éditeurs des solutions interfacées) ;
- Une capacité de conseil proactif sur l'évolution du socle Drupal et de ses modules, l'anticipation des montées de version et des impacts liés aux mises à jour de sécurité, ainsi qu'en matière de performance et d'accessibilité (RGAA) ;
- Ainsi que des enjeux forts en termes de continuité de service, de sécurité, de qualité des livrables et de réversibilité de la prestation.

Le recours à cette procédure est justifié par les circonstances suivantes :
- la TMA porte sur un site développé spécifiquement pour Audencia par un prestataire tiers, comportant des développements et paramétrages propres ainsi que des interfaces avec plusieurs applications du système d'information. Chaque candidat devra adapter son organisation, ses outils et ses modalités de prise en charge à cet existant ;
- Le marché présente des risques particuliers liés à la reprise de la maintenance d'une application que les candidats ne connaissent pas, à la continuité de service d'un outil qui contribue directement au recrutement, ainsi qu'aux exigences de sécurité, d'interopérabilité et de réversibilité ;

- Dans ce contexte, les conditions de reprise de l'existant, le dimensionnement de la phase d'initialisation et les engagements de service ne peuvent être arrêtés de manière satisfaisante qu'après des échanges avec les candidats, une fois qu'ils ont pris connaissance de l'existant.

En conséquence, l'acheteur a recours à une procédure avec négociation composée de deux phases, une phase candidature puis une phase offre.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

1.4 - Type de contrat

L'accord-cadre avec maximum (sans minimum) est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant cumulé maximum par période annuelle (dans la limite des 4 ans) est le suivant :

Montant en € HT	TVA	Montant en € TTC
100 000 € HT	20 000 €	**120 000 € TTC**

Aucun minimum contractuel n'est garanti ; les montants indiqués correspondent à une estimation maximale.

L'accord-cadre à bons de commandes est mono-attributaire.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
72262000-9	Services de développement de logiciels
72261000-2	Services d'assistance dans le domaine des logiciels

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Engagement sociétal de AUDENCIA en matière d'achats durables

Animée par sa raison d'être et par sa volonté de produire un impact positif durable pour la société, Audencia déploie une politique d'engagement sociétal ambitieuse.

L'institution oriente ses actions notamment vers ses enjeux prioritaires définis dans le cadre de sa matrice de matérialité :
• Développer des partenariats innovants en matière de recherche pour être utile et faire évoluer les entreprises et la société ;
• Repenser les enseignements en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable ;
• Définir des objectifs de réduction de nos émissions carbone en ligne avec ceux de l'Union Européenne ;
• Agir en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
• Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et garantir l'accessibilité pour tous.

Ces engagements guident chaque activité d'Audencia et reposent sur le socle du respect des droits fondamentaux.

C’est dans la continuité de cette politique RSE, portée et renforcée par sa Stratégie Bas Carbone que la démarche d’achats responsables dans sa globalité a été conçue.

La Politique Achats Responsables repose ainsi sur quatre piliers complémentaires :
• Axe 1 : Respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d’approvisionnement
• Axe 2 : Réduire l’impact des achats et des fournisseurs sur l’environnement
• Axe 3 : Agir pour la justice sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires
• Axe 4 : Consolider des relations responsables et éthiques avec les fournisseurs

Il est ainsi attendu que chaque acteur, Acheteurs, prescripteurs, utilisateurs, fournisseurs veillent, au quotidien, au respect de ces axes, à leur application et leur promotion à travers toute la chaîne de valeur.

2 - Conditions relatives au contrat

2.1 - Durée du contrat

L’accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

2.2 - Reconduction

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité en cours de l'accord-cadre (date d’anniversaire annuelle).

La période de reconduction tacite est appréciée par échéance annuelle.

Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

2.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur le budget de AUDENCIA EESC.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois suivant à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.2 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :
- Le règlement de la consultation – phase candidature (RC),
- Le CCTP,
- Le CCAP et ses annexes,
- Le Bordereau des prix (Excel)

Nota : Tout équivalent aux normes, références ou labels cités dans les pièces techniques du DCE peut être présenté par le candidat dans le cadre de son offre.

L'appel à candidature est publié au BOAMP et au JOUE et est également accessible sur le profil acheteur : http://agysoft.marches-publics.info dans le cadre du présent dossier de consultation.
Pour une compréhension globale des activités de AUDENCIA, les candidats sont invités à consulter le site de l'Ecole : https://www.audencia.com/
Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : http://agysoft.marches-publics.info.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 - Phase candidature (première phase en cours de la présente procédure)

Les documents remis par les candidats seront entièrement rédigés en langue française.
Si les documents remis par les candidats sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le dossier de candidature.

4.1 - Documents à produire dans le cadre du dossier de candidature

Chaque candidat aura à produire les documents suivants :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- La **lettre de candidature** ou DC1 disponible sous https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics portant désignation du candidat individuel ou en cas de groupement, du mandataire et des cotraitants, indiquant le nom, la raison sociale, l'adresse professionnelle du mandataire et des cotraitants ;
- Le **pouvoir habilitant** le signataire à engager la société.

Renseignements concernant la situation juridique du candidat :

- La copie du ou des jugements prononcés, si l'un des membres de l'équipe candidate est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit étranger ;
- La **déclaration sur l'honneur** du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :

- La déclaration (ou DC2) disponible sous https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics indiquant le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objets du marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- La preuve d'une **assurance** pour les risques professionnels ;

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une **présentation générale du candidat** et, le cas échéant, de chacun des membres du groupement, détaillant ses modalités organisationnelles ;
- Une **présentation spécifique des moyens humains** annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- L'indication des **titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat ;

- Une **liste de références générales** ainsi qu'une **sélection de 3 références de complexité équivalente** à l'objet du marché détaillé dans le CCTP.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 - Critères de sélection des candidatures

Les critères de sélection des candidatures sont :
1 - **Capacités techniques, professionnelles et financières** des candidats, appréciées au regard des documents et renseignements demandés dans le règlement de la consultation ;
2 - **Pertinence et qualité des références fournies** pour des prestations de complexité équivalente, telles que définies dans les attendus du règlement de la consultation.

Le nombre d'opérateurs économiques invités à soumissionner sera de **3 candidats au minimum et de 5 candidats au maximum**, conformément au code de la commande publique à l'issue de la phase d'analyse des candidatures reçues.

5 - Phase remise des offres (seconde phase ultérieure de la procédure)

5.1 - La composition de l'offre attendue

A l'issue de la seconde phase, les éléments attendus au titre de l'offre seront les suivants :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) selon la trame Excel fourni
- La note développement durable exposant les dispositions que le candidat se propose de mettre en œuvre pour l'exécution du contrat. Cette note sera établie au regard des thématiques figurant dans le tableau ci-dessous, sans que cette liste ne soit exhaustive :

1) Pertinence et caractère opérationnel de la démarche d'écoconception appliquée aux prestations de l'accord cadre	1.1 Modalités d'intégration de l'écoconception dans les phases d'analyse et de test lors de la maintenance
	1.2 La sensibilisation et formation des équipes dédiées au numérique responsable et la désignation de référent(s) spécialisé(s)
2) Qualité de l'accompagnement et du conseil en matière de numérique Responsable	2.1 Pertinence des recommandations formulées pour améliorer la sobriété de notre service
	2.2 Définition d'indicateurs de suivi directement en lien avec les prestations du marché

- La note méthodologique exposant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat **dont les thématiques devront être abordés dans l'ordre indiqué ci-après :**

1) Moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de la prestation	1.1 - Équipe dédiée : organigramme, interlocuteur unique, profils et CV (notamment expertise Drupal et interfaçage avec les applications tierces)
	1.2 - Dispositions garantissant la stabilité et la continuité de l'équipe dédiée
	1.3 - Moyens matériels et outils : environnements de développement et de test, outil de ticketing
2) Organisation, Méthodologie et engagement de service pour la réalisation des prestations	2.1 - Prise en charge initiale de la TMA et démarche de réversibilité (missions 1 et 6)
	2.2 - Gouvernance et pilotage : comitologie, indicateurs, tableau de bord (mission 2)
	2.3 - Maintenance corrective et support : organisation proposée et moyens mis en œuvre pour respecter les niveaux de service (mission

	3)
	2.4 - Maintenance adaptative et évolutive et rôle de conseil : veille Drupal, sécurité, performance, accessibilité RGAA (missions 4 et 5)
3) Qualité Plan d'assurance Sécurité	Dispositions proposées au regard des exigences de sécurité du CCTP et de l'annexe 1 du CCAP

La note méthodologique ne devra pas excéder 25 pages, hors CV et annexes (notamment le projet du Plan d'Assurance Sécurité).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Il est ici précisé que les Conditions Générales de Vente habituellement appliquées par les fournisseurs ne seront pas signées par Audencia, seules les pièces constitutives du marché auront une valeur contractuelle.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

5.3 - L'attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées pendant la phase de négociation, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses ;

En l'absence de négociation, seules les offres irrégulières pourront faire l'objet d'une régularisation, dans un délai approprié fixé par l'acheteur, et à condition qu'elles ne modifient pas les caractéristiques substantielles de l'offre ;

Les offres inappropriées seront systématiquement écartées, conformément à l'article R.2152-1 du Code de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.00 %
2-Valeur environnementale de la démarche de numérique responsable appliquée aux prestations	10.00 %
3-Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique remise par le candidat	55.00 %

La valeur environnementale sera évaluée comme suit :

- → **Sous-critère 1 :** Pertinence et caractère opérationnel de la démarche d'écoconception appliquée aux prestations du marché (5 points)
- → **Sous-critère 2 :** Qualité de l'accompagnement et du conseil en matière de numérique responsable (5 points)

La valeur technique sera évaluée comme suit :

- → **Sous-critère 1** : Moyens humains et matériels dédiés à la réalisation de la prestation (20 points)

→ **Sous-critère 2** : Organisation, Méthodologie et engagement de service pour la réalisation des prestations (30 points)
→ **Sous-critère 3** : Qualité Plan d'assurance Sécurité (5 points)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres initiales, le pouvoir adjudicateur engagera une négociation avec les candidats admis à présenter une offre.

Cette négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, à l'exception des éléments substantiels des pièces constitutives du marché, qui ne sont pas négociables, notamment :
- Le périmètre des prestations,
- Les exigences minimales définies au CCTP,
- Les critères et modalités de jugement des offres.

Les échanges dans le cadre de la négociation pourront prendre la forme :
- De correspondances écrites (courriels par le profil acheteur, courriers formels),
- D'auditions ou réunions techniques avec les candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans engager de négociation, si celles-ci répondent de manière satisfaisante aux besoins exprimés.

Les candidats devront fournir dans leur offre une adresse électronique valide, destinée aux échanges relatifs à la procédure (transmission de documents, convocations, demandes de précisions, etc.).

À l'issue de l'analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue à titre provisoire. Le ou les candidats concernés devront alors produire, dans un délai maximum de 10 jours, les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

A ce titre, il est fortement recommandé aux candidats de compléter ou de mettre à jour l'ensemble des éléments de leur profil sur AWS MARCHES PUBLICS « accès fournisseur ».

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Au stade de la présente phase, le pli contient exclusivement les pièces relatives à la candidature mentionnées à l'article 4.1 du présent règlement.
Les candidats admis à participer à la seconde phase de la procédure seront ultérieurement invités à remettre une offre dans les conditions précisées par le pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse indiqué en première page du présent document.

La signature des documents n'est pas exigée au stade de la remise des offres. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas imposée dans le cadre de cette consultation mais fortement recommandée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par l'une des parties en l'absence de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour

correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des plis.

7.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Judiciaire de Nantes
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND
44921 Nantes
Email : tj-nantes@justice.fr
Tel : 0251179500
Fax : 0251179831

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Un référé précontractuel est possible selon les modalités de l'article 1441-3-1 du Code de procédure civile.
Un référé contractuel (après la signature du contrat) est possible selon les modalités de l'article 1441-3 du Code de procédure civile.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Judiciaire de Nantes
19 QUAI FRANCOIS MITTERRAND
44921 Nantes
Email : tj-nantes@justice.fr
Tel : 0251179500
Fax : 0251179831